

Mairie de Vallière
Compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2016

L'an deux mille seize le deux du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Gilles ANCEL, Vincent ASSELINEAU, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE ;

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Admissions en non-valeur

Mme le Maire présente au Conseil Municipal des propositions d'admission en non-valeur des titres de recettes des années antérieures sur les budgets du service assainissement et de la commune pour lesquels les recouvrements sont définitivement compromis :

- Budget assainissement :
 - o 142.30 €
 - o 37.38 €
- Budget principal de la commune : 160 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres de recettes non recouverts à ce jour des années antérieures cités ci-dessus.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N° 2 : Amortissement des subventions perçues au titre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer la durée de l'amortissement des subventions perçues pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

Il est donc proposé d'amortir les subventions perçues au titre des travaux sur la station d'épuration sur 30 ans et les subventions perçues au titre de la réhabilitation du réseau d'assainissement sur 50 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer comme proposé la durée de l'amortissement des subventions.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Suppression et création d'un poste

Le Maire expose au Conseil Municipal, que, sur sa proposition, l'agent occupant le poste

d'ATSEM a reçu un avis favorable pour un avancement de grade de : ATSEM Principal de 2^{ème} classe lors de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

Il convient donc de supprimer le poste occupé jusqu'à présent et de créer le nouveau poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} Classe à compter du 30/09/2016.
- de créer un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à compter du 01/10/2016.
- de signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Suppression et création d'un poste

Le Maire expose au Conseil Municipal, que, sur sa proposition, l'agent occupant le poste de Rédacteur a reçu un avis favorable pour un avancement de grade de : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe lors de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

Il convient donc de supprimer le poste occupé jusqu'à présent et de créer le nouveau poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer le poste de Rédacteur à compter du 30/09/2016.
- de créer un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à compter du 01/10/2016.
- de signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : Révision du plan de financement prévisionnel de l'Eglise – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU MEME OBJET

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin-de-Tours.

Il convient donc de revoir le plan de financement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le plan de financement suivant :

Montant total des travaux hors taxes :	290 727.60 €
Subvention DRAC 40 % du HT:	116 291.04 €
Autofinancement :	199 804.96 €
Pour un montant total de travaux TTC :	316 096 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : demande de subvention au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour la réhabilitation de la Fontaine Pierre d'Aubusson

Le Maire expose au Conseil Municipal, que le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a initié un programme de subventions liées au patrimoine bâti. Elle présente le projet de restauration de la fontaine Pierre d'Aubusson qui consiste à

- Déposer le fût de la fontaine pour faire le diagnostic de l'installation de remise en eau ;
- Remettre en eau la fontaine Pierre d'Aubusson selon le diagnostic établi ;
- Poser une plaque commémorative et d'information sur Pierre d'Aubusson.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande de subvention auprès du PNR, valide le plan de financement prévisionnel maximum suivant :

Montant total des travaux HTT	7 000 €
Montant total des travaux TTC	8 400 €
Subvention du PNR de Millevaches	2 100€
Autofinancement	6 300 €

Et autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : demande de subvention au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour la réhabilitation de la Fontaine du village de Hussard

Le Maire expose au Conseil Municipal, que le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a initié un programme de subventions liées au patrimoine bâti. Elle présente le projet de restauration de la fontaine de Hussard qui consiste

- à la rénovation et valorisation de la fontaine du village en remaçonant le mur de soutènement,
- à solidifier la voûte de la fontaine,
- à remettre la pierre sculptée à sa place (au milieu de l'édifice),

A noter : la commune est en train de travailler à la visite de ses villages les plus remarquables dont Hussard fait partie. Des triptyques de présentation de ces villages ont été étudiés par une stagiaire en licence III patrimoine et celui de Hussard est finalisé. Il s'agit donc de parfaire cette visite en direction des habitants et des touristes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande de subvention auprès du PNR, valide le plan de financement suivant :

Montant total des travaux	2300 €
Subvention du PNR de Millevaches	690 €
Autofinancement	1610 €

Et autorise Madame le maire a signer toute pièce afférente au dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 15 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°8 : Amendes de police 2015 (délibération rattachée)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de changer différents panneaux dans plusieurs villages et d'acquérir de nouveaux panneaux pour la signalisation temporaire.

Un devis a été demandé à la société SES pour un montant total de 1187.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SES et valide le financement suivant :

- | | |
|---------------------------------------------------------|---------------|
| - Montant du devis : | 1187.40 € TTC |
| - Participation du montant des amendes de police 2015 : | 615 € |
| - Part communale : | 572.40 € TTC. |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis proposé, valide le plan de financement proposé et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de voix pour : 15

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0